

Conseil municipal du 4 avril 2025 à 18 heures 30

Salle du Conseil Municipal

Del2025-022 - Vote des taux d'imposition pour 2025

Nomenclature : 7-2. Finances locales - Fiscalité

Rapporteur : Monsieur Daniel Le Balch

Conformément à loi n°80-10 du 10 janvier 1980, le conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

En conséquence, le rapporteur propose de maintenir les taux comme suit :

- Taxe foncière bâtie (TFB) :32,42 %
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) :75,20 %
- Taxe d'habitation (TH) :13,20 %

Pour rappel, le taux de majoration de la base prévisionnelle de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires passe de 30 à 60% en 2025.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

- **FIXE** les taux communaux pour l'année **2025** comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 32,42 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 75,20 %
- taxe d'habitation (TH) : 13,20 %

- **CHARGE** Monsieur Le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie

de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

ID : 029-212900724-20250404-DEL2025_022-DE

Fait au Guilvinec, le 04/04/2025

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE MAIRE,

A handwritten signature in dark ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DU GUILVINEC" around the perimeter and "LE GUILVINEC" in the center. The signature is a complex, stylized scribble that covers most of the stamp.